

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mme les conseillères	Jessy Leclerc Joyce Bérubé Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2017-05-061 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-062 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Yvette Boulay, dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-063 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de vingt-trois mille cinq cent soixante-trois dollars et douze (23 563,12\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-deux (8 489,62 \$), et les salaires nets payés au montant de dix mille cinq cent trente dollars et dix-sept (10 530,17 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-onze (42 582,91 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 525 à 551.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2017-05-064

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – EXERCICE FINANCIER 2016 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le dépôt, par Mme Louise Ouellet, du rapport financier de l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport financier concernant l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVETURE DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – CENTRE COMMUNAUTAIRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150) – PROJET « AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE » - 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – 24 AVRIL 2017

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 24 avril 2017 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet d'amélioration du centre communautaire.

2017-05-065

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRE SUR INVITATION ÉCRITE – CENTRE COMMUNAUTAIRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150) – PROJET « AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE » - 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE - CONSTRUCTION AUBIN FILLION

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à quatre (4) entreprises relativement au projet « Amélioration du centre communautaire » - 2, rue de la Fabrique – Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjudger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Rénovation Aubin Fillion, le contrat concernant l'amélioration du centre communautaire, 2 rue de La Fabrique, pour la somme de dix-huit mille cinq cent cinquante dollars (18 550 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 5 avril 2017.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 230 000.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY – SAISONS HIVERNALES 2017-2020 - 24 AVRIL 2017

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 24 avril 2017 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au déneigement de la Pointe-à-Tremblay.

2017-05-066

ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY – SAISONS HIVERNALES 2017-2020- M. CAROL LEVASSEUR

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à trois (3) entreprises relativement au déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjudger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit de Carol Levasseur le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay à Saint-René-de-Matane, pour les saisons hivernales **2017 à 2018 - 2018 à 2019 - 2019 à 2020**, moyennant la somme six mille quatre cent cinquante dollars (6 450 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite ainsi que la soumission de Carol Levasseur en date du 17 avril 2017.

D'autoriser le M. le maire Harold Chassé et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay ainsi que tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 521.

2017-05-067

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-068

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS – FÊTE DE NOËL 2016, SEMAINE DE LA RELÂCHE ET FÊTE DE PÂQUES 2017 – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE prendre acte du dépôt des rapports d'activités pour la fête de Noël 2016, semaine de la relâche et la fête de Pâques 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-069

SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – INDEXATION DE 2% - RÉTROACTIF AU 1^{ER} JANVIER 2017.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la rémunération des employés municipaux pour l'exercice financier 2017;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser l'indexation de 2% pour les employés municipaux.

QUE l'indexation est rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-04, INTITULÉ, « RÈGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX RÉALISÉS EN URGENCE DUS AU GEL DE LA CONDUITE DES EAUX USÉES, DESSERVANT LE SECTEUR DU RUISSEAU-GAGNON », DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 \$) ET UN EMPRUNT DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 \$) REMBOURSABLE EN 20 ANS.

M. le conseiller Rémi Fortin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2017-04, intitulé « Règlement concernant des travaux réalisés en urgence dus au gel de la conduite des eaux usées, desservant le secteur du Ruisseau-Gagnon », décrétant une dépense de trois cent mille dollars (300 000\$) et un emprunt de trois cent mille dollars (300 000\$) remboursable en 20 ans.

2017-05-070

AUTORISATION – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSURANCE GÉNÉRALE – AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL À LA POLICE D'ASSURANCE – COMITÉ DES LOISIRS - CHARTRE 1172-662257

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'ajouter le comité des loisirs de Saint-René-de-Matane à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 422.

2017-05-071

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – CHEMINS MUNICIPAUX – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean- Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite, à au moins, deux (2) entreprises, dans le cadre du projet de rapiéçage d'asphalte des chemins municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-072

AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER – EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des deniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2017.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

D'approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de cent dix mille dollars (110 000 \$), et/ou de toute subvention pouvant être reçue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

D'autoriser le maire ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2017-05-073

PROPOSITION D'ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE LA MATANIE À L'ATR DE LA GASPÉSIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'en prévision de la saison estivale 2018, la MRC souhaite faire appel aux municipalités afin de leur proposer une aide financière et leur permettre de devenir membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG);

CONSIDÉRANT QU'en devenant membre de l'ATRG, la municipalité bénéficie d'une forte visibilité par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie en étant présente dans leur guide touristique annuel 2018-2019 et sur leur site internet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie propose aux municipalités intéressées par cette visibilité une aide financière couvrant le coût de base de l'adhésion représentant deux cent quatre-vingt-dix dollars (290\$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane défraie la somme de vingt cents (0,20¢) par habitant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la proposition d'adhésion des municipalités de La Matanie à l'ART de la Gaspésie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-074

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-PR-02(1), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 » AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE DE L'ARTICLE 4.2.5.4 « POSTE D'ESSENCE » DANS LA ZONE 16-C

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2017-PR-02 (1), intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 » afin d'autoriser la classe d'usage de l'article 4.2.5.4 « Poste d'essence » dans la zone 16-C.

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du projet de règlement numéro 2017-PR-02 (1) à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-075

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-PR-03 (1), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-01 » AFIN QUE LA DESCRIPTION DE L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE 1 SOIT MODIFIÉE POUR TENIR COMPTE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 195 DANS LE SECTEUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

D' le projet de règlement numéro 2017-PR-03 (1), intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin que la description de l'aire d'affectation multifonctionnelle 1 soit modifiée pour tenir compte du réaménagement de la route 195 dans le secteur.

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du projet de règlement numéro 2017-PR-03 (1) à la MRC de La Matanie ainsi qu'à la Ville de Matane, Municipalité de Sainte-Paule, Saint-Adelme, Saint-Vianney et Saint-Jean-de-Cherbourg.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-076 ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE - MINES SELEINE - SAISON HIVERNALE 2017-2018

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de quarante-cinq (45) tonnes métriques de sel à déglacage pour la saison hivernale 2017-2018, auprès de Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor ltée, au coût de cent onze dollars (111 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 635.

2017-05-077 RENOUELEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE ANNUELLE - EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit nommer un vérificateur externe, et ce, conformément à l'article 966 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE renouveler le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le cadre de la vérification comptable externe annuelle de l'exercice financier 2017 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-078 DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE ET D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME – PÉRIODE ESTIVALE 2017 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 août 2014, la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la résolution 2014-08-176, afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a embauché un inspecteur en bâtiment surnuméraire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matane a embauché un étudiant pour agir à titre d'adjoint technique en urbanisme pour la période estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner M. Julien Mainville, à titre d'inspecteur en bâtiment surnuméraire;

DE désigner, à titre d'adjoint technique aux inspecteurs en bâtiment de la MRC de La Matanie, M. Michée Desrosiers, et ce, pour la période estivale 2017.

D'autoriser M. Julien Mainville et M. Michée Desrosiers à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-079

REGROUPEMENT VOLONTAIRE – SECTEUR DE LA MATANIE – O.M.H. – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE suite à la première réunion pour le regroupement des O.M.H., il est envisagé de procéder sous la formule d'intégration pour le processus de regroupement;

CONSIDÉRANT QUE tous les O.M.H. et les municipalités doivent avoir fait leur choix officiel et final de vouloir ou non participer au regroupement volontaire des O.M.H. du secteur de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie les démarches de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-René-de-Matane d'adhérer au regroupement volontaire du secteur de La Matanie exigé par la SHQ.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à participer au processus de regroupement en assistant aux rencontres.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à nommer un représentant afin de siéger sur le nouveau CA du nouvel Office regroupé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-080

VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS – PEIGNES DE SABLEUSE – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE quatre peignes de six pieds usagés, ressources matérielles ne servant plus au service de déneigement

CONSIDÉRANT QU'un citoyen de Saint-René-de-Matane a déposé une offre d'achat concernant les quatre (4) peignes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à M. Pascal Michaud quatre peignes usagés pour la somme de vingt dollars (20\$), en conformité avec son offre d'achat, en date du 21 avril 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-081

RATIFICATION – ACHAT D'UN CERTIFICAT CADEAU – DÉPART À RETRAITE – MME DIANE GAGNON

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

DE ratifier l'achat d'un certificat cadeau pour le départ à la retraite de Mme Diane Gagnon.

QUE le coût du certificat cadeau est de deux cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quinze (229,95\$), taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-082

PROGRAMME DE TRANSFERT SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - TECQ 2014-2018 – BILAN DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-05-083

CNESST – DOSSIER N°136932DAJ – CAUSE 125-63-000105-166 – N° DE CONSTAT 30277841000997195 – MANDAT DE REPRÉSENTATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay pour représenter la municipalité de Saint-René-de-Matane dans le dossier n° 136932DAJ, cause 125-63-000105-166, n° de constat 30277841000997195, suite au rapport d'intervention de la CNESST le 22 avril 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 1er mai 2017

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2017

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance d'avril 2017 de la MRC de La Matanie.

SOGERM – COMPTE RENDU – SÉANCE D'AVRIL 2017

Mme la conseillère Jessy Leclerc donne un compte rendu de la séance d'avril 2017 de la SOGERM.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2017-05-084

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1er mai 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Harold Chassé, maire
Président de la séance

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière